



SORORITÉ • SOLIDARITÉ • ACCUEIL

Bilan d'activité 2023-2024 (octobre 2023 – septembre 2024)

Bilan des permanences

L'association SOROSA tient des permanences de 3 heures réparties ainsi :

- vendredi matin : pour les femmes
- mercredi après-midi : tout public
- samedi après-midi : tout public

Les personnes exilées de la Drôme peuvent s'appuyer sur notre association pour accéder à leurs droits et les faire valoir. Notre organisation souple, avec des temps de rendez-vous et des permanences (notamment le samedi), permet aux personnes de nous solliciter pour des démarches, des informations ou simplement pour expliquer un courrier, échanger autour d'un sujet.

Notre finalité est de garantir une stabilité globale de chaque situation, avant de mettre en lien la personne avec les services de droit commun existant dans son secteur (CMS, MPT...) qui sont susceptibles de l'accompagner sur du moyen ou long terme. Les portes de la commission juridique restent toujours ouvertes pour des démarches liées au droit des étrangers.

Cette phase de stabilisation avant orientation peut durer quelques semaines, quelques mois ou quelques années selon la situation de la personne.

Quelques chiffres

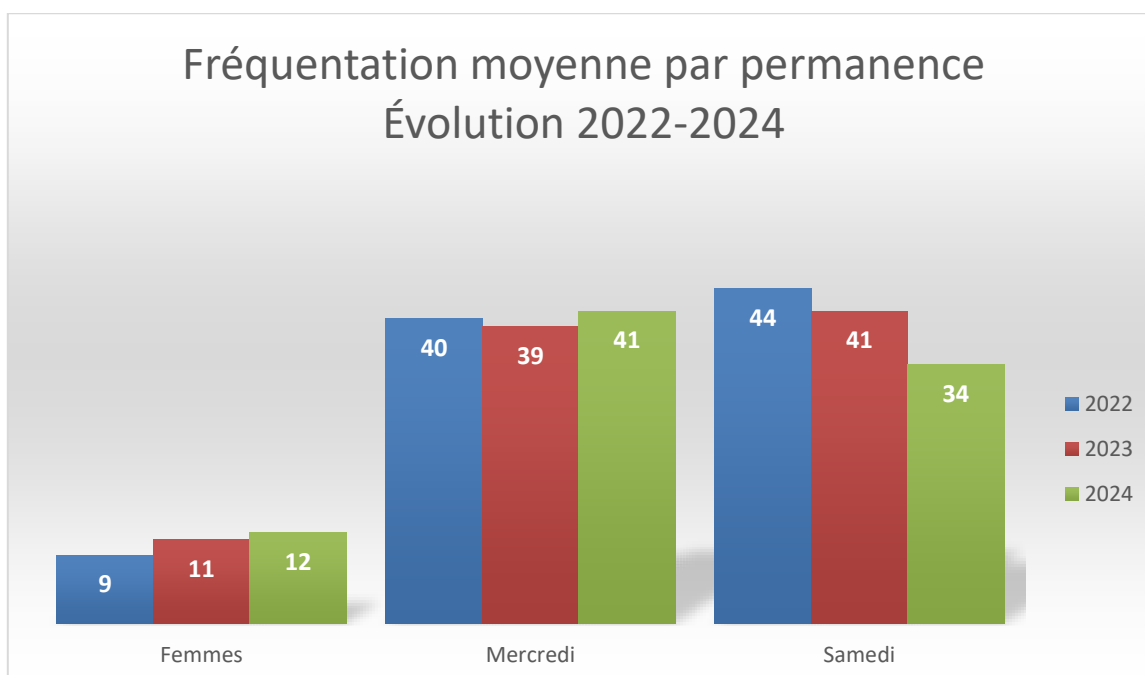
L'année de notre création, nous avons effectué 759 entretiens en permanence.

Cette année, nous avons effectué **3 431 entretiens en permanence**, ce qui est – pour la première fois depuis notre création ! – moins que l'année dernière.

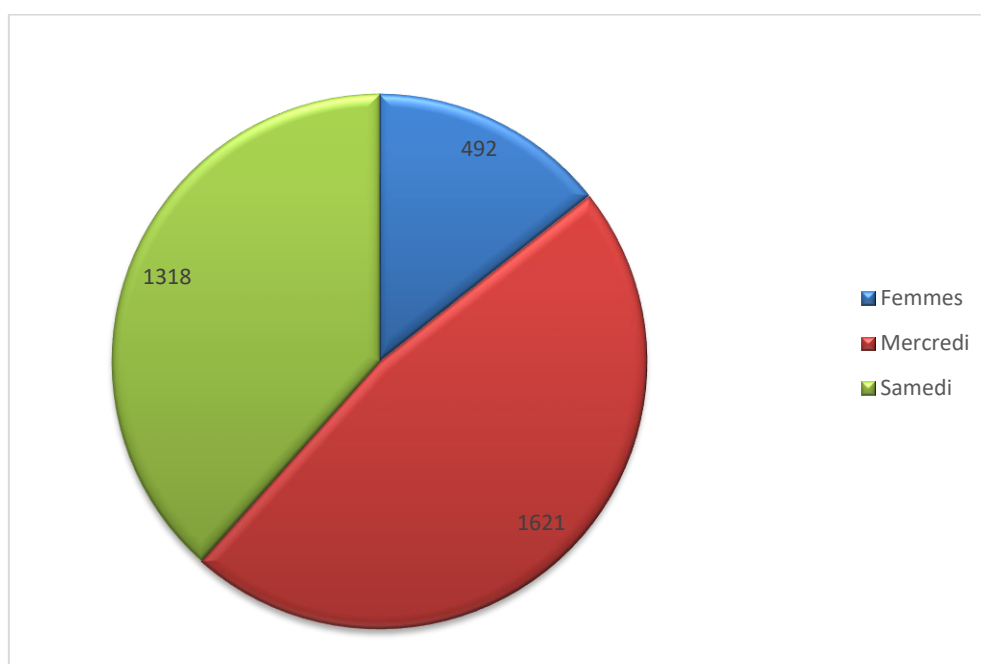
La moyenne d'entretiens par permanence est de 29 cette année contre 30 l'année dernière (**118 permanences** tenues dans l'année, soit 12 de moins que l'année dernière – mais cela ne suffit pas à expliquer cela !).

Cette moyenne n'est pas représentative car la fréquentation est très inégalement répartie selon les jours de permanence. En effet, les permanences réservées aux femmes sont peu fréquentées, permettant des entretiens longs. La moyenne de fréquentation de ces permanences est de 12 personnes.

Les permanences tout public sont toujours très sollicitées quant à elles, avec une fréquentation de 30 à 65 personnes par permanence ; si la baisse de fréquentation sur le samedi se maintient, le report des présences sur le mercredi s'est encore accentué.



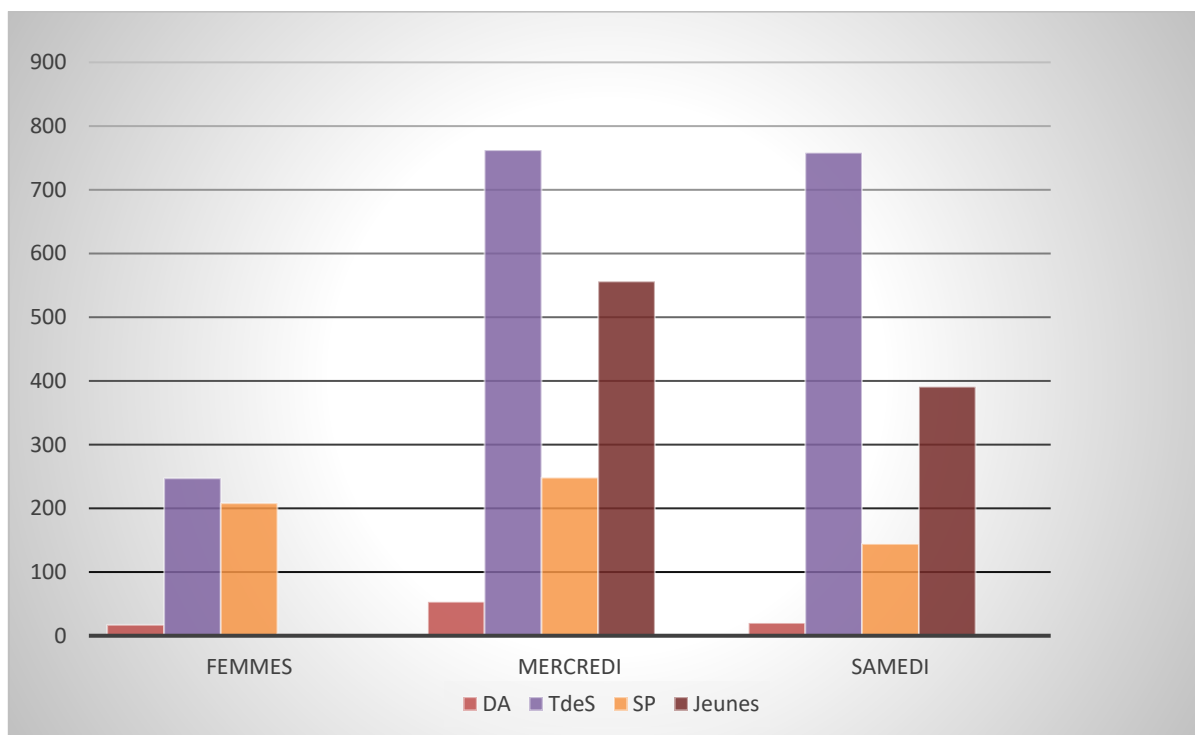
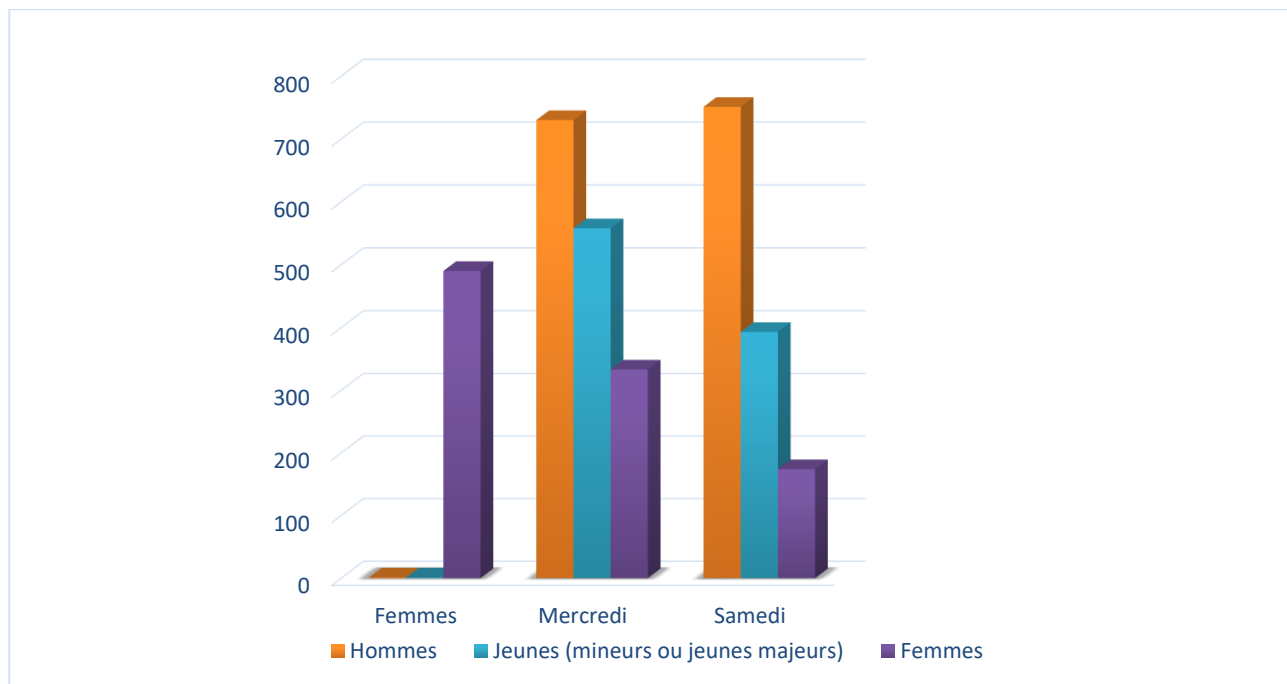
Les personnes reçues se répartissent de la façon suivante :



Cette **légère baisse de fréquentation**, qu'en réalité nous ressentons concrètement seulement depuis ces derniers mois, **est due à** plusieurs facteurs : d'une part **l'obtention de titres de séjours pérennes** pour de nombreuses personnes bénéficiaires ; d'autre part **notre réorientation plus efficace** en lien avec des structures locales de droit commun.

Il est à noter ici que la réorientation sur les permanences du vendredi, concernant les femmes, n'a été vraiment entamée qu'en milieu d'année ; il faudra donc voir comment cela se concrétise dans l'année qui vient.

Les personnes reçues en permanence :



DA : Personnes demandeuses d'asile TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)
 SP : Sans papiers Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

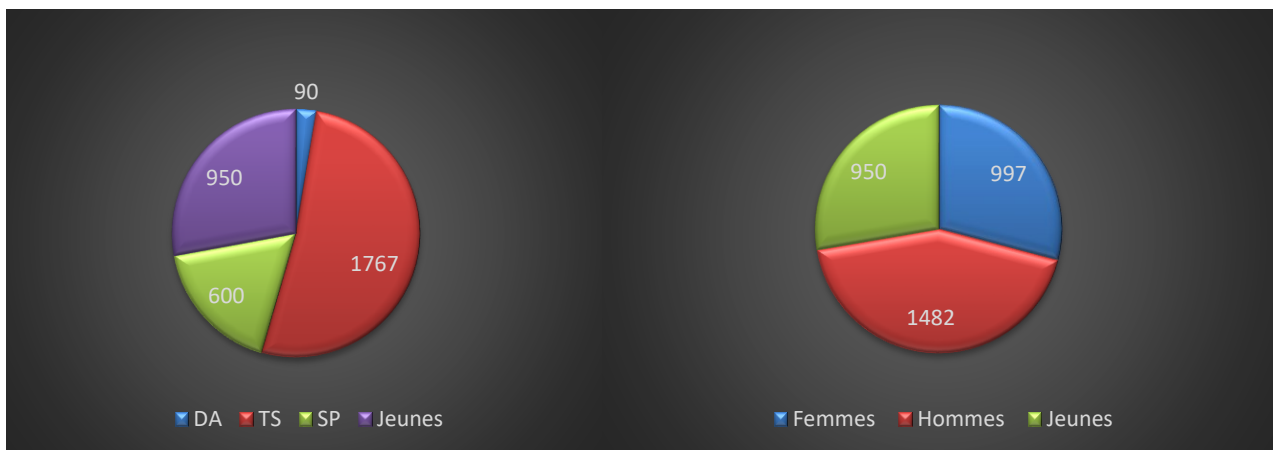
Le nombre de personnes titulaires d'un titre de séjour qui nous sollicitent en permanence est toujours notre premier public, ce qui ne saurait nous satisfaire. En effet, dans un monde idéal, les services de droit commun seraient censés accompagner ces personnes.

Pourtant, la **dématérialisation des démarches** administratives, particulièrement celles réservées aux étrangers, non seulement nous oblige à poursuivre des **accompagnements**, mais avec l'accroissement de cette dématérialisation, ce sont des **nouveaux publics** qui nous sollicitent désormais (titulaires de cartes de résident, vivant en France depuis 20 ou 30 ans, **ayant toujours renouvelé seuls leurs titres de séjour par courrier jusqu'ici**, mais ne disposant ni d'ordinateur, ni de scanner, et parfois pas même d'une adresse mail !).

À cela s'ajoute **une difficulté dans les orientations** : les **CMS ont des politiques d'accompagnement de plus en plus resserrées** (et parfois discrétionnaires), des délais de rendez-vous de plus en plus longs et sans le réel suivi social qui permet d'ordinaire de prévenir les ruptures de droit ou la précarité.

Nous pouvons toutefois nous **réjouir des partenariats** mis en place avec France Services et le PIMM'S Mobile, ainsi qu'avec l'EPN Fabrico, **qui nous permettent de réorienter** de nombreuses demandes liées à des **démarches administratives très ponctuelles et non spécifiques** – demande de carte grise, fabrication d'un permis, déclaration trimestrielle CAF...

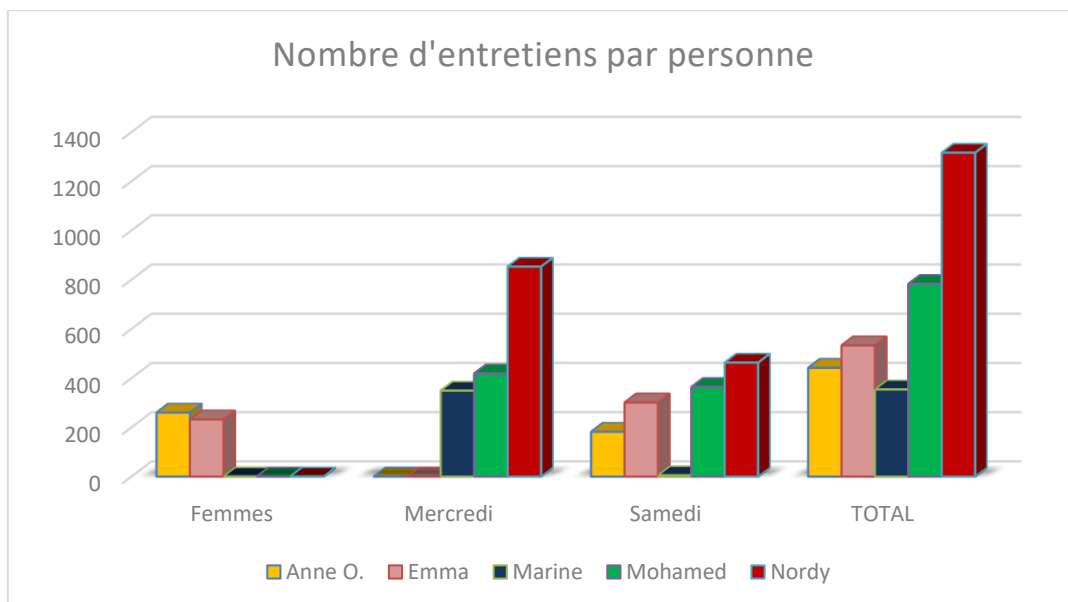
Enfin, notre grande satisfaction est la **part toujours décroissante de jeunes que nous recevons en permanence** (950 cette année en permanence, contre 1 329 il y a deux ans). Cela montre que nous avons su tenir notre objectif d'obtenir des droits pérennes pour ces jeunes et de les amener vers une autonomie afin qu'ils aient de moins en moins puis plus du tout besoin de notre accompagnement.



La répartition de la charge par permanence

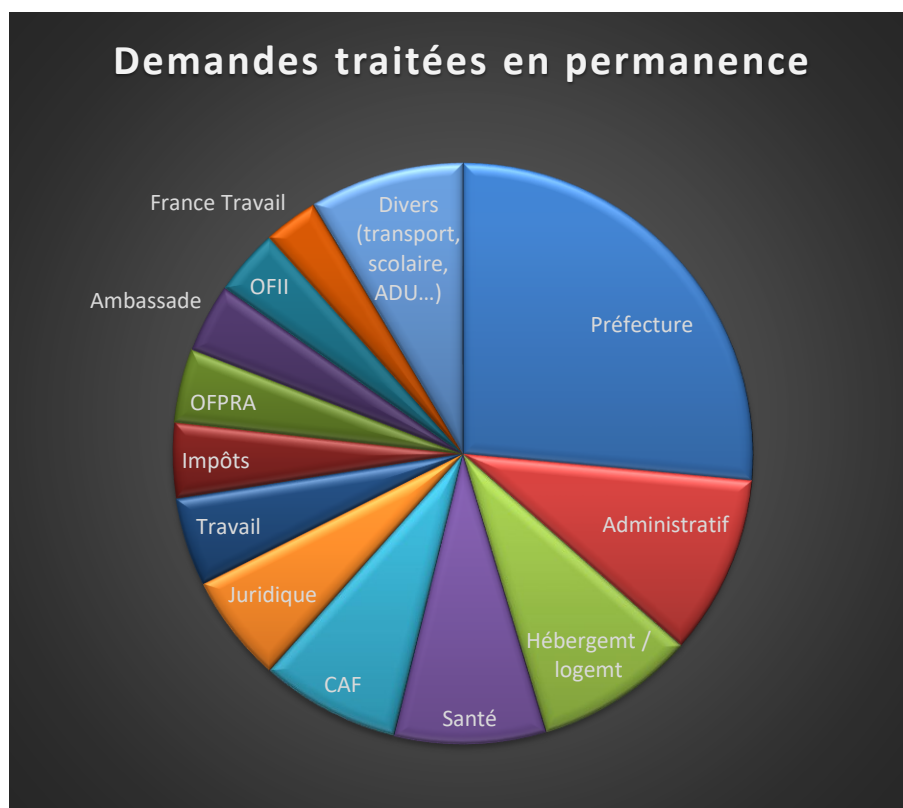
Le nombre d'entretiens par permanence est inégalement réparti entre les intervenants de l'association, d'une part en raison de la fréquentation par permanence comme indiqué précédemment, d'autre part en raison des demandes, compétences et de l'expérience acquise, qui permet de traiter plus rapidement les situations.

Ainsi, sur 5 personnes intervenant durant les permanences, Nordy traite à elle seule près de 40 % des demandes sur l'année. Marine, qui n'assure qu'une permanence par semaine, traite quasiment le même nombre de demandes qu'Anne O. qui en fait une et demi. Mohamed traite à lui seul près de 50 % des demandes liées au social sur les permanences.

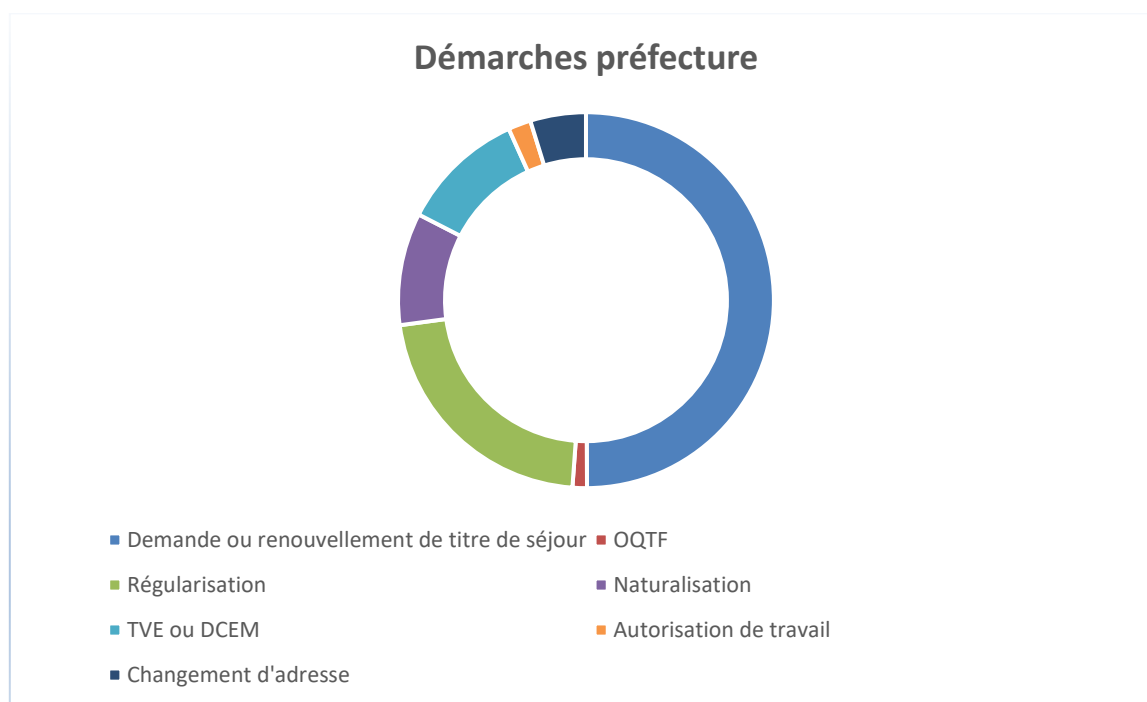


Les demandes traitées en permanence

La majeure partie des demandes des personnes reçues en permanence touche aux démarches en préfecture. Viennent ensuite les démarches liées au logement. En effet, les critères du 115 se sont eux aussi durcis considérablement (pas d'hébergement pour les personnes en situation irrégulière, avec enfants de plus de 3 ans, les femmes enceintes de moins de 7 mois...); listes d'attente pour un accès au logement social allongées à l'infini; bailleurs sociaux continuant de refuser l'attribution d'un logement aux personnes BPI (bénéficiaires d'une protection internationale) de façon illégale, demandes de mutation de logement restant lettres mortes, quelles que soient les raisons (urgentes! violences conjugales, insalubrité, surpopulation...); parc privé aux exigences inatteignables (niveau de ressources, garant, etc.).



Pour avoir une vision plus précise sur les demandes liées aux démarches en préfecture :



OQTF = Obligation de quitter le territoire français
TVE = Titre de voyage pour étranger
DCEM = Document de circulation pour étranger mineur

La majorité des demandes concernent une première demande ou un renouvellement de titre de séjour, notamment pour les mineurs/jeunes majeurs. Viennent ensuite les demandes de régularisation. Les autres démarches sont beaucoup moins nombreuses mais certaines sont très chronophages et d'importance, comme les demandes de naturalisation, qui prennent plusieurs heures et sont capitales pour la personne accompagnée.

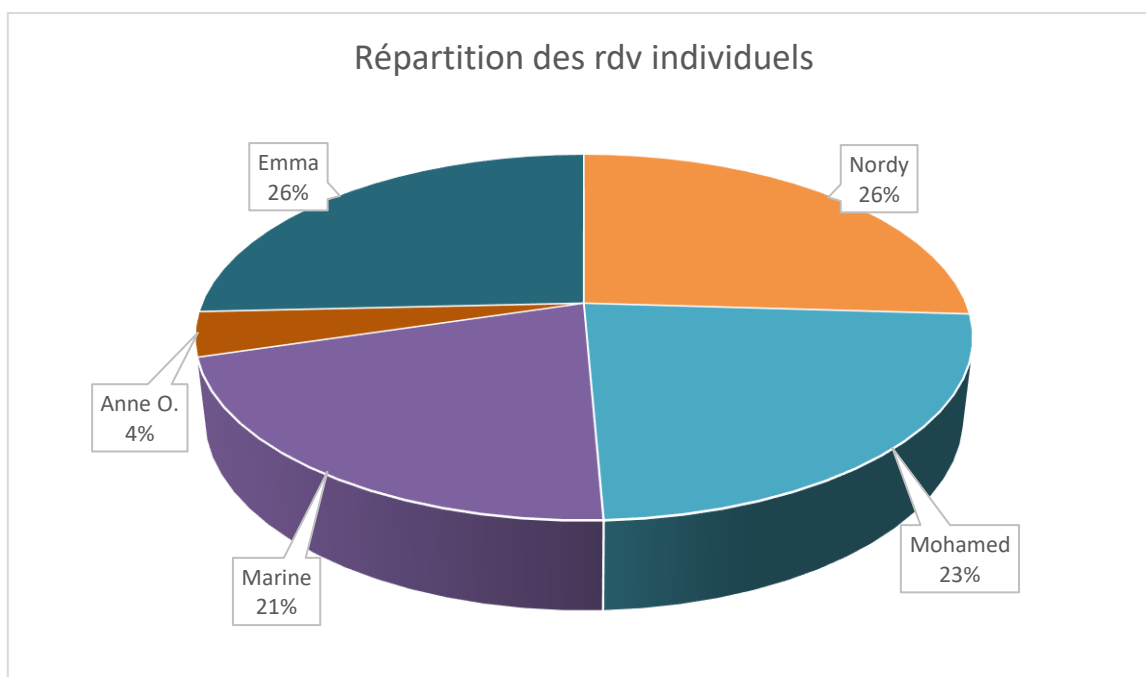
Enfin, considérant le temps que cette démarche représente et le caractère non obligatoire de ce document, nous avons dû prendre la décision de renoncer à effectuer les demandes de DCEM. Nous réorientons désormais les demandes vers d'autres structures ; nous aurions aimé pouvoir réorienter vers le PAN (Point d'Accueil Numérique, guichet réservé en préfecture aux usagers n'ayant pas et/ou ne maîtrisant pas l'usage de l'outil informatique), mais ce dernier est fermé depuis 6 mois...

Rendez-vous individuels

Pour rappel, notre bureau est loin de n'être ouvert que trois demi-journées par semaine, puisque, outre les permanences, nous recevons les personnes dans des rendez-vous individuels longs, qui permettent d'accomplir des démarches plus complexes plus sereinement. Nous avons ainsi reçu l'année dernière 2 223 personnes en rendez-vous individuels.

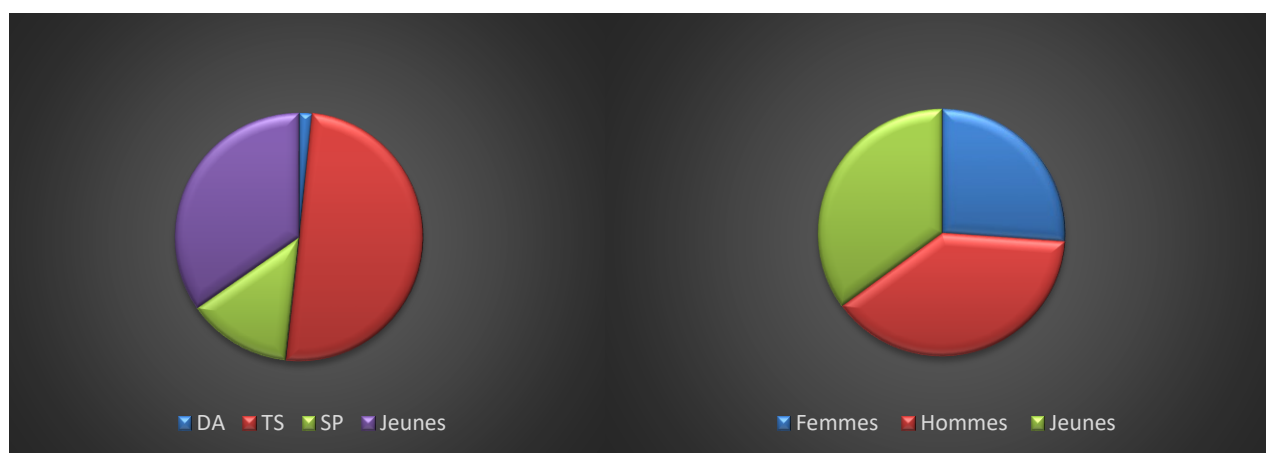
Nous avons reçu cette année **1 934 personnes en rendez-vous individuels.**

La répartition des personnes reçues en rendez-vous individuels peut être observée dans les graphiques page suivante.



La diminution générale du nombre de rendez-vous individuels est une bonne nouvelle. Enfin, manquent dans ces chiffres les 78 rendez-vous en préfecture de l'année, Nordy s'y rendant deux fois par semaine (mardi et jeudi matin) pour évoquer les dossiers urgents, les situations complexes, chaque visite pouvant durer de 30 minutes à 3 h 30.

Les répartitions par statuts et par genres



On observe ici que la répartition des personnes qui viennent en rendez-vous individuels est sensiblement la même que celles des personnes qui se présentent en permanences, tant en termes de genres que de statuts.

En revanche, à l'inverse des permanences et comme l'année dernière, **le nombre de jeunes a lui augmenté, témoin de notre volonté de mettre en place un suivi personnalisé et renforcé pour les jeunes.**

Les demandes traitées en rendez-vous individuels

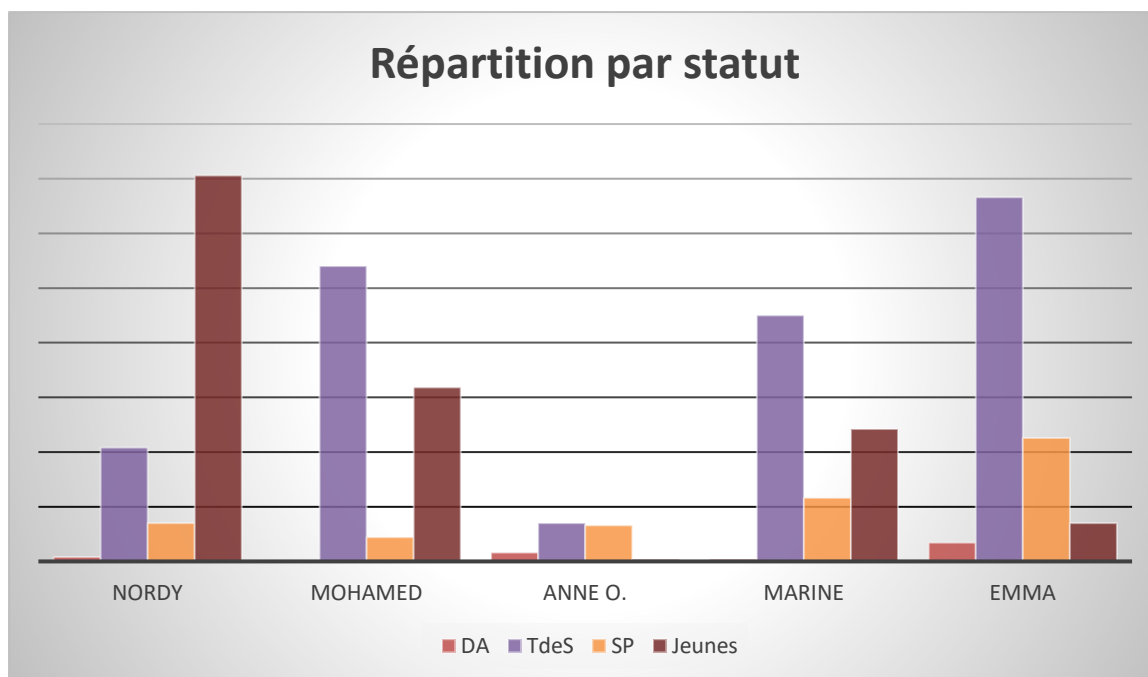


Pendant les rendez-vous individuels, les demandes s'orientent en très large majorité sur des démarches liées à la préfecture, puis ce sont les démarches liées à la santé qui sont majoritaires (demandes ou renouvellement de CSS, carte Vitale, prises de rdv, difficulté d'accès aux droits et à monter des dossiers en raison de leur spécificité étrangère...), à la CAF et au logement/hébergement...

Certaines idées de l'administration ont complexifié notre travail cette année encore : les refus d'AME obligeant au recours à une assurance santé privée, devant laquelle beaucoup renoncent, renonçant par là même à leurs soins ; l'entêtement de certains agents de la PAF à invalider tous les documents d'état civil des MNA et l'abandon de l'ASE qui décrète alors ne plus s'occuper de leur « accompagnement administratif » nous force à pallier ces non-prises en charge.

Les statuts des personnes reçues en rendez-vous individuels

La répartition des statuts par personne les recevant est intéressante également, car elle permet de constater que là où Emma recevait majoritairement des personnes sans papiers l'année dernière, elle a dû recevoir de nombreuses personnes pour renouveler leur titre de séjour cette année, en lien avec la dématérialisation.



DA : Personnes demandeuses d'asile TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)
 SP : Sans papiers Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Manquent pour finir à ces chiffres les démarches liées à notre volonté d'acquérir des droits pérennes pour les jeunes avec un accompagnement renforcé : **nous avons demandé (et obtenu !)** cette année **84 cartes de séjour pluriannuelles pour des jeunes majeurs**, faisant ainsi évoluer leur situation administrative, **ainsi que 14 cartes de résident**.

Nos **27 demandes de naturalisation de l'année** sont quant à elles toujours en attente de traitement (le délai de réponse va de deux à quatre ans) mais nous avons enfin les premiers retours des anciennes demandes et **deux premières naturalisations !**

Bilan des cours de FLE

Les cours de FLE se poursuivent, avec **des groupes de deux niveaux** : femmes arrivées dans le cadre du regroupement ou de la réunification familiale, mineurs dans le cadre d'un recours. Ces publics sont en effet dans des situations d'isolement et d'attente longs.

Ces groupes ont des niveaux différents, puisque le premier, constitué de femmes uniquement, a un très faible niveau de maîtrise du français – personnes allophones. Le deuxième, constitué des mineurs, est francophone mais ne maîtrise généralement ni la lecture, ni l'écriture.

Anne, Cathy, Florence, Jeanne et Marie-Claire ont animé ces cours et nous les remercions pour leur implication.

Les difficultés rencontrées dans les deux groupes ne sont pas du même ordre, puisque si les jeunes sont assidus et sans cesse en demande de cours supplémentaires, les femmes sont quant à elles absentes fréquemment, rendant difficile un suivi fluide.

Bilan de l'activité Hébergement

Très ralentie (cf. rapport moral et rapport financier), notre activité d'hébergement se concentre désormais essentiellement sur des jeunes (mineurs ou jeunes majeurs) et personnes sans papiers.

Au total, nous accueillons actuellement **12 personnes** dont 11 jeunes (mineurs ou jeunes majeurs) et 1 personne sans papiers.